

TOMBLAINE

Subventions exceptionnelles au tissu associatif

C'est un message fort que la municipalité souhaite adresser au tissu associatif, en premier lieu aux structures fragilisées par la crise. Une délibération, lors du prochain conseil municipal, portera sur le versement d'une subvention exceptionnelle à 11 associations s'ajoutant aux subventions annuelles.

On veut maintenir une dynamique du tissu associatif qui est un acteur essentiel dans la vie de la commune, à la fois vecteur d'émancipation et d'éducation populaire, et ce n'est sans doute pas là qu'il faut faire des économies » avance Grégoire Ruhland, délégué aux finances.

« À l'occasion du budget primitif, les subventions aux associations sportives et culturelles seront votées conformément à nos fonctionnements habituels et aux besoins exprimés par chacune d'elles. »

Mais à la différence que la municipalité a, cette année, pointé des difficultés supplémentaires pour onze structures en raison de la crise sanitaire, avec des risques de pertes importantes d'adhérents et de reprise délicate en septembre prochain.

« Pour permettre une redynamisation et soutenir le tissu associatif, les élus ont rencontré les associations concernées et ont convenu avec elles du montant de subventions ex-



Grégoire Ruhland : « Les associations sont un lieu de respiration et d'apprentissage fondamental. »

ceptionnelles à leur attribuer venant s'ajouter aux subventions annuelles » poursuit l'adjoint au maire.

Des acteurs essentiels

Les montants définis ont été fixés en tenant compte des besoins de chaque association qui sont différents car elles n'accueillent pas le même nombre de membres, ne pratiquent pas les mêmes tarifs d'adhésion, et n'ont pas les mêmes dépenses compte tenu des salaires, des charges ou des frais de déplacement. « Bien sûr elles construisent leur propre stratégie pour renforcer leur attractivité, et peuvent envisager de créer des évé-

nements cet été si c'est autorisé, de faire un geste sur leurs tarifs auprès des plus jeunes ou des personnes en difficulté. De notre côté, on a souhaité tenter autre chose dans leur accompagnement, et à l'issue d'une discussion collective avec les présidents d'associations, il a été décidé de proposer au vote des élus, lors du conseil municipal du mercredi 24 mars, l'attribution de montants différents à chacune de ces associations pour un total de 20.800 €. N'oublions jamais qu'elles sont un lieu fondamental de respiration et d'apprentissage. Ce sont des acteurs essentiels, ce sont Nos Essentiels. »